

**Permis n° 4257**

**VILLE DE NEUFCHATEAU**

**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame Bovy Elodie demeurant Route des Mainis, GV 10 à 6840 Neufchâteau.

Le terrain concerné est situé Route des Mainis, 10 à 6840 Grandvoir et cadastré division 2, section B n°846V.

Le projet est de type : Extension d'une maison d'habitation et régularisation de la hauteur sous corniche du garage existant, et présente les caractéristiques suivantes :

- La demande s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation pour les motifs suivant :
- parement en brique pour l'extension en zone arrière ;
- toit plat pour le volume secondaire en façade arrière dont le revêtement est en epdm de ton noir ;
- baies à dominante horizontale ;

La mise en œuvre d'une toiture plate pour le volume secondaire permet de renforcer la perception de la dominance du volume principal. De plus, cette composition permet de conserver la fenêtre existante en façade arrière.

Dans la rue du projet, plusieurs maisons d'habitation sont pourvues de volume secondaire à toit plat.

Baies à dominante horizontale concernant le coulissant en façade arrière. Vu la division en deux éléments, la verticalité de la façade est renforcée. De plus elle permet d'optimiser la prise de lumière naturelle dans les pièces de vies. Par soucis de facilité d'entretien, le Maître d'ouvrage souhaite placer un parement en brique au niveau de l'extension arrière. Ce parement sera situé en façade arrière et sa couleur est semblable à celle de la pierre de grès-schisteux. Vu l'hétérogénéité des volumétries des habitations et des matériaux de parements présents dans cette rue, ces écarts ne compromettent pas les objectifs du permis d'urbanisation.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061.27.50.94) durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place, NEU, 3 à 6840 Neufchâteau et le 24.08.2021 après 16 h 30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

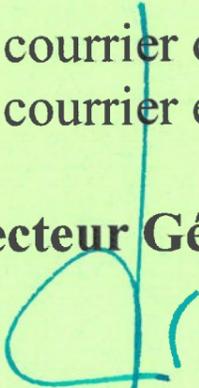
**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16.08.2021 au 01.09.2021 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Grand-Place, NEU 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@neufchateau.be](mailto:commune@neufchateau.be)

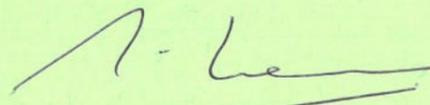
**Le Directeur Général,**

**L'Echevin de l'Urbanisme,**

**La Bourgmestre,**

  
**J.Y. DUTHOIT**

  
**S. DEFAT**

  
**M. MONS delle ROCHE**